

**COMITÉ CONSULTATIF  
DE LA LÉGISLATION  
ET DE LA RÉGLEMENTATION  
FINANCIÈRES**

---

**AVIS N° 2022-54**

Le Comité consultatif de la législation et de la réglementation financières,

Vu le Code monétaire et financier, notamment son article L. 614-2 ;

Vu le projet de décret modifiant les dispositions relatives au registre des sûretés mobilières et autres opérations connexes ;

En ayant délibéré lors de sa séance du 10 novembre 2022,

**Émet un avis favorable sur le projet de décret susvisé.**

Fait le 10 novembre 2022.

Pour le Comité consultatif  
de la législation et de la réglementation  
financières

Le Président,



Sébastien RASPILLER